

**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de séance : 9 AVRIL 2026**

Date de convocation : 3 AVRIL 2026

Date d'affichage : 3 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1<sup>ère</sup> adjointe + LEBBADER D., 2<sup>ème</sup> adjoint + FARENEAU G., 3<sup>ème</sup> adjointe + CHATELLAIN J., 4<sup>ème</sup> adjoint+ LAINE M., 5<sup>ème</sup> adjointe + HAMLAH M., 6<sup>ème</sup> adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

**EXCUSES** : MM. BOULLERIER M.

**ABSENTS** : MM. /

**Secrétaire de séance** : Mme LAINE M.

**Délibération N° 2026-03-04**

**OBJET**

**Désignation des représentants au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 333-3,

Considérant l'adhésion de la commune d'Haveluy au Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Attendu qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein dudit syndicat,

## OPERATIONS DE VOTE :

### ARTICLE 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 22
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22

#### Ont obtenu :

- Monsieur Driss LEBBADER : 18 voix
- Monsieur Olivier FERMAUT : 4 voix

#### Est élu aux fonctions de DELEGUE TITULAIRE :

→ Monsieur Driss LEBBADER

- 
- Nombre de votants : 22
  - Nombre de bulletins blancs : 4
  - Nombre de suffrages exprimés : 18

#### A obtenu :

- Madame Marilyne LAINE : 18 voix

#### Est élue aux fonctions de DELEGUE SUPPLEANT :

→ Madame Marilyne LAINE

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes et à Monsieur le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe Bas-Escaut.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

**Marilyne LAINE**

**Jean-Paul RYCKELYNCK**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 13.04.2026  
Publiée ou notifiée le 13.04.2026  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

